



M.A.C. - HABILITATION BS - 1,5 JOURS -



Public : Tous professionnels qu'ils soient électricien ou non amenés à réaliser des opérations d'ordre électrique en basse tension.

Prérequis : Avoir suivi et validé une formation initiale BS

Durée : 10h30 présentiel - 1,5 jours

Lieu de réalisation : Intra - Dans votre établissement

Nombre de participants : 04 à 10 participants maximum



Activité du travailleur :

Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400V et 32A courant alternatif). Seules opérations autorisées :

- Remplacement à l'identique de fusible BT,
- Remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur,
- Raccordement de matériels (chauffe - eau, convecteurs, volets roulants ...) à circuit en attente (bornier, domino ...) protégé contre les courts-circuits,
- Réarmement d'un dispositif de protection.

Exemple de professions : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre ...

Objectif

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NFC 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques.
- Adapter ces prescriptions aux domaines et situations spécifiques de votre établissement.

Déroulé

Module 1 - tronc commun / Recyclage, retour d'expérience -

- Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles.
- Pratiques professionnelles.
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation.
- Evaluation du risque électrique.

Module 2 - Recyclage / thèmes spécifiques"

- Habilitation BS, BE/HE manœuvre : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension.
- Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main ...) : risques et mise en oeuvre.
- Mesure de prévention à appliquer lors d'une opération.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances avec appui audiovisuel.
- Mise en pratique des connaissances théoriques acquises.
- Exposés / Débats.
- Etude de cas.

Moyens techniques

- PC et vidéoprojecteur avec ressources multimédia.
- Matériel pour mise en situation (maquettes pédagogiques de simulation).

Modalité d'évaluation

- Assiduité et participation active à la formation.
- Evaluation continue des acquis à partir d'un questionnaire (QCM) et de mises en situation de travail ou d'intervention.
- La satisfaction des participant(e)s est évaluée à l'aide d'un questionnaire.
- Un avis après formation sera délivré à l'issue de l'évaluation des savoirs et savoirs-faire.
- L'habilitation est formalisé par un titre d'habilitation qui sera pré-rédigé et envoyé à l'employeur lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique (validité recommandée selon NFC 18-510 : 3 ans)

Accès P.M.R.

L'accessibilité dépendra des capacités d'accueil de l'établissement organisant la formation. (nous consulter)

Intervenants

Les intervenants sont des formateurs diplômés et habilités dans la prévention du risque électrique et justifiant d'une expérience confirmé dans le domaine concerné. Tous les formateurs sont certifiés et à jour de leurs formations.

